
États financiers de Maison Michel-Sarrazin

31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats et des soldes de fonds	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 14
Annexes	15 - 22

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Maison Michel-Sarrazin

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Maison Michel-Sarrazin (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats et des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de gestion 2020-2021, mais ne comprennent pas les états financiers ni notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel de gestion 2020-2021 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 28 juin 2021

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A129086

Maison Michel-Sarrazin
État des résultats et des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021 \$	2020 \$
Produits du fonds de fonctionnement		
Financement gouvernemental – maison	1 845 458	1 683 982
Financement gouvernemental – centre de jour	216 536	197 389
Hébergement et autres	185 616	201 383
Dons de Fondation de la Maison Michel-Sarrazin	1 073 665	2 312 367
Formation	4 158	2 243
Enseignement	122 234	132 991
Recherche	26 796	84 294
Subvention salariale d'urgence du Canada	847 819	-
	4 322 282	4 614 649
Charges du fonds de fonctionnement		
Composante clinique	1 925 591	1 936 298
Hébergement	763 376	763 812
Administration	661 450	600 674
Centre de jour	373 852	581 269
Activités complémentaires	290 364	295 804
Bénévolat	90 000	90 000
Formation	33 795	68 706
Enseignement	157 058	193 792
Recherche	26 796	84 294
	4 322 282	4 614 649
Excédent des produits sur les charges du fonds de fonctionnement	-	-
Produits du fonds d'investissement		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	133 167	137 701
Charges du fonds d'investissement		
Amortissement des immobilisations corporelles	133 167	137 701
Intérêts et frais bancaires	(23)	185
Perte à la cession d'immobilisations	-	1 351
	133 144	139 237
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges du fonds d'investissement	23	(1 536)
Soldes de fonds au début	12 112	13 648
Soldes de fonds à la fin	12 135	12 112

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Maison Michel-Sarrazin
État de la situation financière
 au 31 mars 2021

	Notes	Fonds de fonction- nement 2021 \$	Fonds de fonction- nement 2020 \$	Fonds d'investis- sement 2021 \$	Fonds d'investis- sement 2020 \$	Total 2021 \$	Total 2020 \$
Actif							
À court terme							
Encaisse		287 554	421 598	307 337	198 285	594 891	619 883
Débiteurs	4	439 742	141 032	35 531	113 535	475 273	254 567
Charges payées d'avance		45 849	41 171	-	-	45 849	41 171
		773 145	603 801	342 868	311 820	1 116 013	915 621
Immobilisations corporelles							
	5	-	-	2 053 500	2 150 035	2 053 500	2 150 035
		773 145	603 801	2 396 368	2 461 855	3 169 513	3 065 656
Passif							
À court terme							
Créditeurs	7	432 035	483 051	296	26 561	432 331	509 612
Apports reportés	8	341 110	120 750	329 125	271 478	670 235	392 228
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	9	-	-	2 054 812	2 151 704	2 054 812	2 151 704
		773 145	603 801	2 384 233	2 449 743	3 157 378	3 053 544
Engagements	12						
Soldes de fonds		-	-	12 135	12 112	12 135	12 112
		773 145	603 801	2 396 368	2 461 855	3 169 513	3 065 656

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Maison Michel-Sarrazin
État des flux de trésorerie
 Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
Notes	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges du fonds d'investissement	23	(1 536)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	133 167	137 701
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(133 167)	(137 701)
Amortissement des apports reportés	(16 145)	(23 466)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	1 351
	(16 122)	(23 651)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	10 (302 665)	(156 198)
	(318 787)	(179 849)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(36 632)	(141 707)
Activités de financement		
Apports reportés reçus	294 152	47 816
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles reçus	36 275	142 025
	330 427	189 841
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(24 992)	(131 715)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	619 883	751 598
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	594 891	619 883

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Statut et nature des activités

Maison Michel-Sarrazin (l'« Organisme »), reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux à titre de centre de soins palliatifs à vocation suprarégionale, a été constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et détient un permis de centre hospitalier de soins généraux et spécialisés privé à vocation spécifique pour recevoir des personnes souffrant de cancer en phases palliative et terminale.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le fonds de fonctionnement présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services hospitaliers, à l'administration et à la recherche.

Le fonds d'investissement présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque son encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de biens et services

L'Organisme comptabilise les apports en biens et services à leur juste valeur s'ils sont utilisés dans le cadre du fonctionnement courant lorsque leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'ils auraient dû être achetés autrement.

Selon la direction, les bénévoles consacrent plus de 52 000 heures par année à aider Maison Michel-Sarrazin à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers de l'Organisme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Ces apports sont amortis au même taux que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

L'amortissement est calculé selon la méthode suivante :

Aménagement du terrain	Dégressif	10 %
Bâtiment	Dégressif	4 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Automobile	Dégressif	30 %

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise à l'état des résultats et des soldes de fonds une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats et des soldes de fonds de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la durée de vie utile des actifs à long terme. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Informations sur des entités apparentées

Fondation de la Maison Michel-Sarrazin

Fondation de la Maison Michel-Sarrazin (la « Fondation ») est une entité apparentée à l'Organisme, puisqu'elle verse des contributions annuelles afin de couvrir les dépenses courantes engagées par l'Organisme. De plus, le conseil d'administration des deux entités est composé de certains membres communs.

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle recueille des fonds afin de promouvoir et de soutenir l'œuvre de l'Organisme.

3. Informations sur des entités apparentées (suite)

Fondation de la Maison Michel-Sarrazin (suite)

Les comptes de la Fondation n'ont pas été consolidés dans les états financiers de l'Organisme, ces états financiers étant disponibles sur demande. Les états financiers condensés de la Fondation, sujets à l'approbation des membres du conseil d'administration, sont les suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Situation financière		
Total des actifs	10 095 744	7 199 060
Total des passifs	489 357	300 424
Total des actifs nets	9 606 387	6 898 636
	10 095 744	7 199 060
Résultats des activités		
Total des produits	4 241 403	2 456 294
Total des charges	1 818 712	3 236 165
	2 422 691	(779 871)
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	1 367 197	68 220
Activités d'investissement	(1 053 413)	(326 238)
Activités de financement	285 060	106 770

La Fondation se conforme aux exigences concernant ses dépenses annuelles pour l'exercice 2021 en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Organisme a reçu des dons de la Fondation s'élevant à 1 073 665 \$ (2 312 367 \$ en 2020) servant à combler le budget de fonctionnement de l'Organisme.

Les apports relatifs aux activités de recherche sont gérés par la Fondation et sont versés à l'Organisme en fonction des dépenses engagées par celui-ci. Au cours de l'exercice, la Fondation a versé à l'Organisme 16 796 \$ pour ses activités de recherche (74 294 \$ en 2020) et 0 \$ pour ses activités d'enseignement (2 000 \$ en 2020).

Des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisant 34 633 \$ (127 331 \$ en 2020) proviennent de Fondation de la Maison Michel-Sarrazin.

Bénévolat Michel-Sarrazin

Bénévolat Michel-Sarrazin (le « Bénévolat ») est également une entité apparentée à l'Organisme, puisque cette entité reçoit une contribution importante de l'Organisme pour la poursuite de ses activités de bénévolat, soit 90 000 \$ (90 000 \$ en 2020).

Le Bénévolat, constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est un organisme sans but lucratif exonéré d'impôts au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il a pour but de regrouper des bénévoles pour œuvrer auprès des patients cancéreux en phase terminale.

3. Informations sur des entités apparentées (suite)

Bénévolat Michel-Sarrazin (suite)

Les comptes du Bénévolat n'ont pas été consolidés dans les états financiers de l'Organisme, ces états financiers étant disponibles sur demande. Les états financiers condensés du Bénévolat sont les suivants :

	2021 \$	2020 \$
Situation financière		
Total des actifs	81 353	88 769
Total des passifs	55 750	50 308
Total des actifs nets	25 603	38 461
	81 353	88 769
Résultats des activités		
Total des produits	178 808	174 398
Total des charges	191 666	195 308
	(12 858)	(20 910)
Insuffisance des produits par rapport aux charges		
	(7 417)	(676)
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(7 417)	(676)

4. Débiteurs

	2021 \$	2020 \$
Débiteurs	120 928	47 877
Fondation de la Maison Michel-Sarrazin – fonds d'administration générale	247 166	(23 121)
Fondation de la Maison Michel-Sarrazin – fonds affectés à la recherche	16 796	74 294
Fondation de la Maison Michel-Sarrazin – fonds d'investissement	34 633	105 209
Bénévolat Michel-Sarrazin	55 750	50 308
	475 273	254 567

5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2021 Valeur comptable nette \$	2020 Valeur comptable nette \$
Aménagement du terrain	426 413	329 522	96 891	107 657
Bâtiment	3 766 101	2 411 653	1 354 448	1 087 385
Mobilier et équipement	1 893 653	1 627 442	266 211	290 935
Automobile	23 597	9 875	13 722	19 602
Constructions en cours	322 228	-	322 228	644 456
	6 431 992	4 378 492	2 053 500	2 150 035

5. Immobilisations corporelles (suite)

En vertu d'un bail emphytéotique et d'un contrat de location intervenus au cours de l'année 1984, l'Organisme s'est engagé à louer un terrain pour une période de 66 ans contre une redevance annuelle de 1,15 \$.

L'Organisme a engagé des coûts relativement à l'agrandissement et la rénovation fonctionnelle de Maison Michel-Sarrazin. À ce jour, l'Organisme n'a pas d'engagements contractuels concernant ce projet.

6. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire, d'un maximum autorisé de 50 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel et est renouvelable en décembre 2022.

7. Crédoiteurs

	2021	2020
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	26 686	89 531
Salaires et charges sociales à payer	305 348	300 252
Sommes à remettre à l'État, déductions à la source	100 297	119 829
	432 331	509 612

8. Apports reportés

Fonds de fonctionnement

Les apports reportés présentés dans le fonds de fonctionnement représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des charges de fonctionnement, de formation et de recherche pour les exercices subséquents.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés présentés dans le fonds de fonctionnement sont les suivantes :

	2021	2020
	\$	\$
Fonctionnement général		
Solde au début	4 377	2 926
Sommes reçues	234 325	6 000
Sommes constatées à titre de produits	(3 118)	(4 549)
Solde à la fin	235 584	4 377
Formation et enseignement		
Solde au début	116 373	131 330
Sommes reçues	2 180	3 960
Sommes constatées à titre de produits	(13 027)	(18 917)
Solde à la fin	105 526	116 373
	341 110	120 750

8. Apports reportés (suite)

Fonds d'investissement

Les apports reportés présentés dans le fonds d'investissement se rapportent au surplus des montants utilisés de la subvention gouvernementale pour le maintien des actifs.

	2021	2020
	\$	\$
Financement gouvernemental		
Solde au début	271 478	233 622
Sommes reçues	57 647	52 548
Sommes constatées à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(14 692)
Solde à la fin	329 125	271 478

Aucun apport affecté n'a été versé en 2021 (aucun en 2020) en provenance de Fondation de la Maison Michel-Sarrazin.

9. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et des apports grevés d'affectations d'origine externe visant l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	2 151 704	2 147 380
Apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	36 275	142 025
Amortissement	(133 167)	(137 701)
Solde à la fin	2 054 812	2 151 704

10. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2021	2020
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	(220 706)	(115 101)
Charges payées d'avance	(4 678)	3 866
Créditeurs	(77 281)	(44 963)
	(302 665)	(156 198)

11. Risques financiers des instruments financiers

L'Organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Organisme.

Risque de crédit

Encaisse

L'Organisme est exposé à une concentration du risque de crédit en rapport avec l'encaisse, car celle-ci est majoritairement placée dans une seule institution financière.

Débiteurs

L'Organisme est exposé à un risque de crédit à l'égard des comptes clients. Le risque de crédit lié aux comptes clients est généralement diversifié, puisque l'Organisme transige avec un grand nombre d'établissements.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Organisme dispose de sources de financement sous la forme d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé suffisant. L'Organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Au 31 mars 2021, le seul passif financier de l'Organisme était les créditeurs.

12. Engagements

L'Organisme s'est engagé, en vertu de contrats d'entretien du bâtiment, à verser une somme totale minimale de 66 150 \$. Les paiements minimaux exigibles pour le prochain exercice s'élèvent à 39 295 \$ en 2021-2022, 16 325 \$ en 2022-2023 et 10 530 \$ en 2023-2024.

L'Organisme a de plus des engagements pour l'entretien des équipements pour lesquels la somme totale minimale à verser s'élève à 10 207 \$. Les ententes, qui prennent fin en 2024, engagent l'Organisme à verser 6 083 \$ pour l'exercice 2021-2022, 2 894 \$ pour l'exercice 2022-2023 et 1 230 \$ pour l'exercice 2023-2024.

13. Dépenses minimales de bienfaisance

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, l'Organisme doit répondre à des exigences concernant ses dépenses annuelles (les « dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les dépenses minimales de bienfaisance sont un montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donateurs reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'Organisme. Au 31 mars 2021, l'Organisme se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

14. Incertitude liée à la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus.

Par ailleurs, la durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur l'économie canadienne et sur les résultats financiers de l'Organisme aux périodes futures.

En date du rapport, l'Organisme n'a subi aucun arrêt de ses activités ultérieurs à la date des états financiers du fait que ses opérations ont été jugées essentielles par les autorités réglementaires. Comme les opérations philanthropiques de la Fondation Michel Sarrazin ont été influencées par la pandémie, cela pourrait avoir une incidence sur les revenus futurs de la Maison Michel-Sarrazin.

Section 1 – Composante clinique

	2021	2020
	\$	\$
Soins infirmiers		
Coordination	128 886	121 368
Infirmières	1 132 509	1 118 125
Prêts de services	103 789	119 088
Charges sociales	208 014	210 462
Banque maladie	8 937	16 260
Fournitures – composante clinique	52 071	44 089
Ambulances	694	1 277
Comité bien-être	258	1 047
	1 635 158	1 631 716
Encadrement des bénévoles	(32 000)	(32 000)
Enseignement aux infirmières en prêts de services	-	(11 383)
	(32 000)	(43 383)
	1 603 158	1 588 333
Pharmacie		
Prêts de services	80 000	80 000
Salaires	16 621	17 863
Charges sociales	3 761	3 751
Médicaments	64 667	82 497
Licence de logiciel	7 791	7 532
	172 840	191 643
Professionnels		
Travailleurs sociaux	83 976	88 947
Autres professionnels	22 162	13 829
Autres professionnels – prêts de services	-	9 465
Charges sociales	20 105	20 449
Aumôniers	23 076	22 731
Dépenses – service psychosocial	274	901
	149 593	156 322
Bénévolat aux soins et à l'accueil		
Coordination	82 056	72 613
Charges sociales	12 048	12 019
	94 104	84 632
Encadrement des bénévoles	(94 104)	(84 632)
	-	-
Total des charges en composante clinique	1 925 591	1 936 298

Section 2 – Hébergement

	2021	2020
	\$	\$
Admission – archives		
Secrétaire médicale	44 801	46 267
Charges sociales	8 847	8 853
	53 648	55 120
Encadrement des bénévoles	(5 000)	(5 000)
	48 648	50 120
Alimentation		
Cuisinières	205 771	196 437
Charges sociales	36 191	35 952
Denrées alimentaires	52 899	55 934
Fournitures, vaisselle et ustensiles	3 789	5 726
	298 650	294 049
Services de soutien		
Hygiène et salubrité	58 096	57 773
Conciergerie et sécurité	135 357	125 264
Jardinière	11 366	18 420
Charges sociales	38 171	37 037
Buanderie	17 222	25 679
Électricité et chauffage	58 454	52 749
Assurances	22 823	21 824
Taxes	23 606	23 700
Entretien et réparations courantes	70 658	61 465
Entretien du terrain et déneigement	18 224	28 224
Dépenses de camion	2 488	2 675
Télécommunications	5 503	4 162
Sécurité (agence)	14 110	20 671
	476 078	479 643
Loyers		
Centre de jour	(32 000)	(32 000)
Enseignement	(19 500)	(19 500)
Bénévolat	(8 500)	(8 500)
	(60 000)	(60 000)
Total des charges d'hébergement	763 376	763 812

Section 3 – Administration

	2021	2020
	\$	\$
Direction générale	303 344	269 408
Coordination et comptabilité	167 142	160 767
Prêts de services en communication	30 321	28 801
Charges sociales	76 932	70 164
Activités pour les employés	14 168	9 228
Comité des familles	3 118	4 549
Santé au travail	1 064	3 556
Différence – part de l'employeur	(21 994)	(22 116)
Conseil canadien d'agrément	1 171	4 685
Honoraires	5 339	-
Frais d'audit	17 333	16 382
Frais de représentation – direction générale	2 369	2 538
Dépenses du conseil d'administration	472	1 454
Communications et imprimés	2 158	2 988
Fournitures de bureau	10 670	7 090
Entretien informatique et Internet	36 538	30 184
Frais de poste	2 350	4 035
Téléphone	5 029	5 731
Traitement de la paie MédiSolution	10 307	8 721
Intérêts et frais bancaires	743	494
Intérêts gagnés	(124)	(985)
	668 450	607 674
Encadrement des bénévoles	(6 000)	(6 000)
Frais d'administration – bénévolat	(1 000)	(1 000)
	(7 000)	(7 000)
Total des charges d'administration	661 450	600 674

Section 4 – Centre de jour

	2021	2020
	\$	\$
Composante clinique		
Coordination et soins infirmiers	106 265	157 418
Travailleurs sociaux	49 849	43 716
Autres professionnels	68 784	108 999
Charges sociales	46 351	58 679
Fournitures – composante clinique	209	997
	271 458	369 809
Encadrement des bénévoles	(15 000)	(15 000)
	256 458	354 809
Hébergement		
Alimentation	19 031	35 822
Alimentation – agence	-	7 203
Hygiène et salubrité	-	32 862
Secrétariat	38 791	41 296
Charges sociales	12 329	20 535
Denrées alimentaires	-	31 438
Fournitures de cuisine	75	1 315
Entretien et réparations	10 665	14 197
Buanderie	-	3 375
Loyer	32 000	32 000
Dépenses de bureau	826	2 224
Téléphone et télécopieur	2 531	2 637
Loisir et art-thérapie	1 146	1 239
Communications et imprimés	-	317
	117 394	226 460
Total des charges du centre de jour	373 852	581 269

Section 5 – Activités complémentaires

	2021	2020
	\$	\$
Liaison		
Infirmières de liaison	175 961	177 283
Charges sociales	35 047	37 383
Frais de déplacement	51	5 747
Frais de bureau	799	799
	211 858	221 212
Deuil		
Psychologue au deuil	69 544	65 109
Charges sociales	11 782	12 140
Dépenses – deuil	180	343
	81 506	77 592
Encadrement des bénévoles	(3 000)	(3 000)
	78 506	74 592
Total des charges des activités complémentaires	290 364	295 804

Section 6 – Bénévolat

	2021	2020
	\$	\$
Bénévolat		
Revenus		
Contribution de Maison Michel-Sarrazin	90 000	90 000
Contribution externe au bénévolat	81 104	71 632
	171 104	161 632
Services facturés par Maison Michel-Sarrazin (pour information supplémentaire)		
Encadrement des bénévoles (maison – composante clinique)	126 104	116 632
Encadrement des bénévoles (centre de jour)	15 000	15 000
Encadrement des bénévoles (activités complémentaires)	3 000	3 000
Encadrement des bénévoles (administration et archive)	11 000	11 000
Contribution au programme de formation continue	6 500	6 500
Loyer	8 500	8 500
Frais d'administration	1 000	1 000
	171 104	161 632
Charges engagées par Maison Michel-Sarrazin		
Contribution de Maison Michel-Sarrazin	90 000	90 000

Section 7 – Formation

	2021	2020
	\$	\$
Formation et ressourcement du personnel		
Revenus		
Subventions spéciales	4 158	2 243
Dépenses		
Coordination, monitrice et secrétariat	12 068	14 007
Conseillère clinique et comité de soins	10 627	12 849
Charges sociales	3 991	5 500
Formation donnée et reçue (personnel)	2 698	21 832
Frais de déplacement	-	5 311
Colloques	253	6 964
Colloques internationaux	4 158	2 243
	33 795	68 706
Excédent des dépenses sur les revenus de formation et ressourcement du personnel	29 637	66 463

Section 8 – Enseignement

	2021	2020
	\$	\$
Enseignement		
Revenus		
Contribution des participants (clientèle externe)	17 819	25 788
Revenus de stages	-	4 760
Documentation et guides cliniques	5 560	1 239
Cahiers francophones et soins palliatifs	6 056	11 312
Subvention de l'agence régionale	79 986	72 914
Subventions spéciales	730	2 468
Contribution des partenaires commanditaires	12 083	14 510
	122 234	132 991
Dépenses		
Coordination, conseillère clinique et secrétariat	98 567	94 646
Charges sociales	16 775	16 915
Enseignement aux infirmières en prêts de services	-	11 383
Enseignement donné à la clientèle externe	3 605	10 723
Frais d'enseignement – clientèle externe	2 543	14 555
Soutien – partenaires et institutions	10 010	12 010
Enseignement – projets spéciaux	2 813	2 468
Volumes et périodiques	2 463	3 234
Cahiers francophones et soins palliatifs	6 056	11 312
Fournitures	1 226	3 546
Loyer	19 500	19 500
Contribution du bénévolat	(6 500)	(6 500)
	157 058	193 792
Excédent des dépenses sur les revenus d'enseignement	34 824	60 801

Section 9 – Recherche

	2021	2020
	\$	\$
Infrastructure		
Revenus		
Fondation de la Maison Michel-Sarrazin – fonds dédiés à la recherche	16 796	74 294
Chaire de soins palliatifs	10 000	10 000
	26 796	84 294
Dépenses		
Coordination et soutien administratif	26 466	71 267
Professionnels de recherche	-	7 264
Fournitures et services	255	5 239
Frais de congrès et de déplacement	75	524
	26 796	84 294
Excédent des revenus sur les dépenses d'infrastructure	-	-